

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le mardi 07 avril 2020**

Le Mardi 07 avril, deux mille vingt à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le vendredi 03 avril 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire. Comme le prévoit le décret ministériel, la présence des conseillers pouvait se faire par téléphone ou Email

Le maire fait l'appel des conseillers :

**Présent physiquement ou par téléphone :** Jean Michel de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN,

**Présence par Email :** Julie TACCOEN, Marie-Annick LE BOURNAULT

Pouvoir : Jean François CARRIERE donne pouvoir à Jean Michel de MONICAULT

**Absente :** Ariane de LAVILLEON

Nombre de conseillers en poste : 10

Nombre de présents (physique) : 6

Nombre de présence par Email : 2

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votants : 9

Absent : 1

L'ordre du jour est le suivant :

**Déclassement de la portion de chemin de la cavée Marceau à Daniel Martin préalable à la vente**

**Rappel :**

Par délibération du 07 février dont l'extrait est reporté en annexe1, le conseil a donné son accord pour lancer la procédure de vente d'un bout de chemin donnant sur la RD 71 (route de Vaux ) situé entre la parcelle cadastrée AB 07 et la propriété cadastrée AB 88 appartenant à M Daniel MARTIN. Voir (plans du cadastre annexe 2-1 et 2-2)

Une convention préalable à la vente a donc été établie entre la commune et le futur propriétaire afin d'engager la procédure de vente. Le cabinet Degroote a établi le relevé cadastral et un certificat d'urbanisme d'information a été établi : CU 027 190 20 F0006 en date du 7 mars 2020.

L'extrait du plan cadastral fait état de la division du terrain AB 07 en deux parcelles dénommées A et B1 (voir annexes 2-1 et 2-2) et d'une parcelle dénommée B2 objet de la convention signée avec M Daniel MARTIN .

**Objet de la délibération :**

La parcelle B2 n'est autre que la prolongation du chemin de la cavée Marceau (VC160) traversant la RD71, et est donc estampillée « Chemin rural ». il y a donc lieu de l'aliéner pour que la vente puisse être réalisée en tant que bien communal non classé.

Le maire demande donc au conseil municipal de délibérer afin de donner un avis sur le déclassement de cette portion de chemin et lancer la procédure d'enquête publique nécessaire à ce déclassement

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour lancer l'enquête publique du dossier d'aliénation et la procédure accompagnant la vente de ce chemin.

Le maire propose de signer au nom et pour le compte de la commune de Croisy sur Eure, toutes les pièces de nature administratives, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Le conseil donne son accord à l'unanimité



Pour extrait conforme, le maire

Jean Michel de Monicault

## Annexe 1

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE  
EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 février 2020

**Délibération n°2020/007**

Le vendredi 07 février deux mille vingt à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire.

**Présent :** Jean Michel de MONICAULT, Cyril GARREAU, Marie-Annick LE BOURNAULT, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Marcel BOUCHER.

**Pouvoirs :** Luc BAUDRY à Jean Michel de MONICAULT, Jean François CARRIERE à Hervé MOINET,

**Absentes excusées :** Julie TACCOEN, Ariane de LAVILLEON

**Nomination d'une secrétaire :** Cyril GARREAU

Nombre de conseillers en poste : 10
Nombre de présents : 6
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de votants : 8
Excusés : 4

**Objet : Projet de vente d'une parcelle communale**

Considérant que M. Daniel Martin a négocié l'achat du terrain n° AB 07 (route de Vaux) aux consorts Moinet. (Ce terrain pour moitié sera vendu à Mr Martin, l'autre moitié sera vendue à Mr et Mme le Thomas.)

Mr Daniel Martin serait donc intéressé par l'achat d'une parcelle ayant l'apparence un chemin communal, qui n'est pas numéroté, situé entre sa propriété et le terrain AB 07.

M Daniel Martin est d'accord pour faire établir le bornage à ses frais et de prendre à sa charge les frais de notaire.

La vente sera effective sous réserve de vérification sur cette parcelle concernant sa fonction réelle (si c'est un simple terrain la vente est administrativement moins lourde, par contre si c'est un véritable chemin communal, il faudra faire une enquête publique).

Le maire propose un prix de vente de 2 000.00 € et l'établissement d'une convention fixant les conditions de vente de ce chemin suivant les principes ci-dessus exposés. (contenance de la parcelle 150m2)

Le conseil donne son accord pour établir et signer la convention permettant d'entamer la procédure de transaction et fixer les conditions de vente de ce chemin.

Le maire propose de signer au nom et pour le compte de la commune de Croisy sur Eure, toutes les pièces de nature administratives, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE :** adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Croisy sur Eure

Le maire,



Jean Michel de Monicault

*JM de Monicault*

**Annexe 2-1 Plan cadastral de situation de la parcelle B2, objet de la délibération**DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE : CROISY SUR EURE

CADASTRE : Section AB N°7 et Domaine Publi

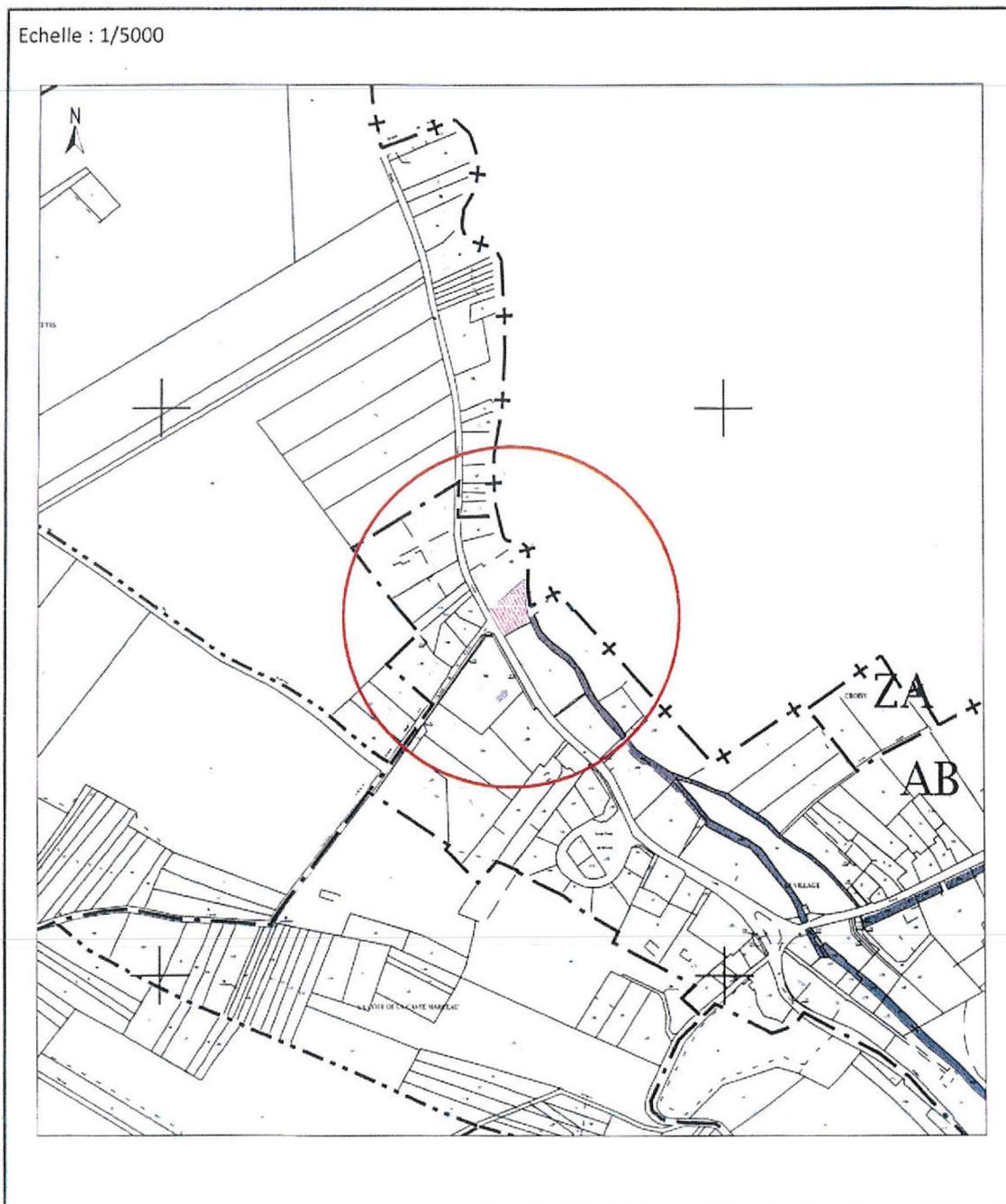
PROPRIETE de la Succession MOINET  
et de la Commune de CROISY SUR EURE

Route de Vaux sur Eure

Contenance Cadastre : 795m<sup>2</sup> (AB N°7)PLAN DE SITUATION

DOSSIER : 20030

Echelle : 1/5000



Cabinet Arnaud DEGROOTE Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.  
**ADRESSE POSTALE** : B.P. 60434 27004 EVREUX cedex  
**ADRESSE DU BUREAU** : 9, Rue du Chantier des Flotteurs 27180 ARNIERES SUR ITON  
Tel : 02.32.33.30.65 - Mail : cabinetdegroote@orange.fr

## Annexe 2-2 Plan de la parcelle B2

DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE : CROISY SUR EURE

CADASTRE : Section AB N°7 et Domaine Public

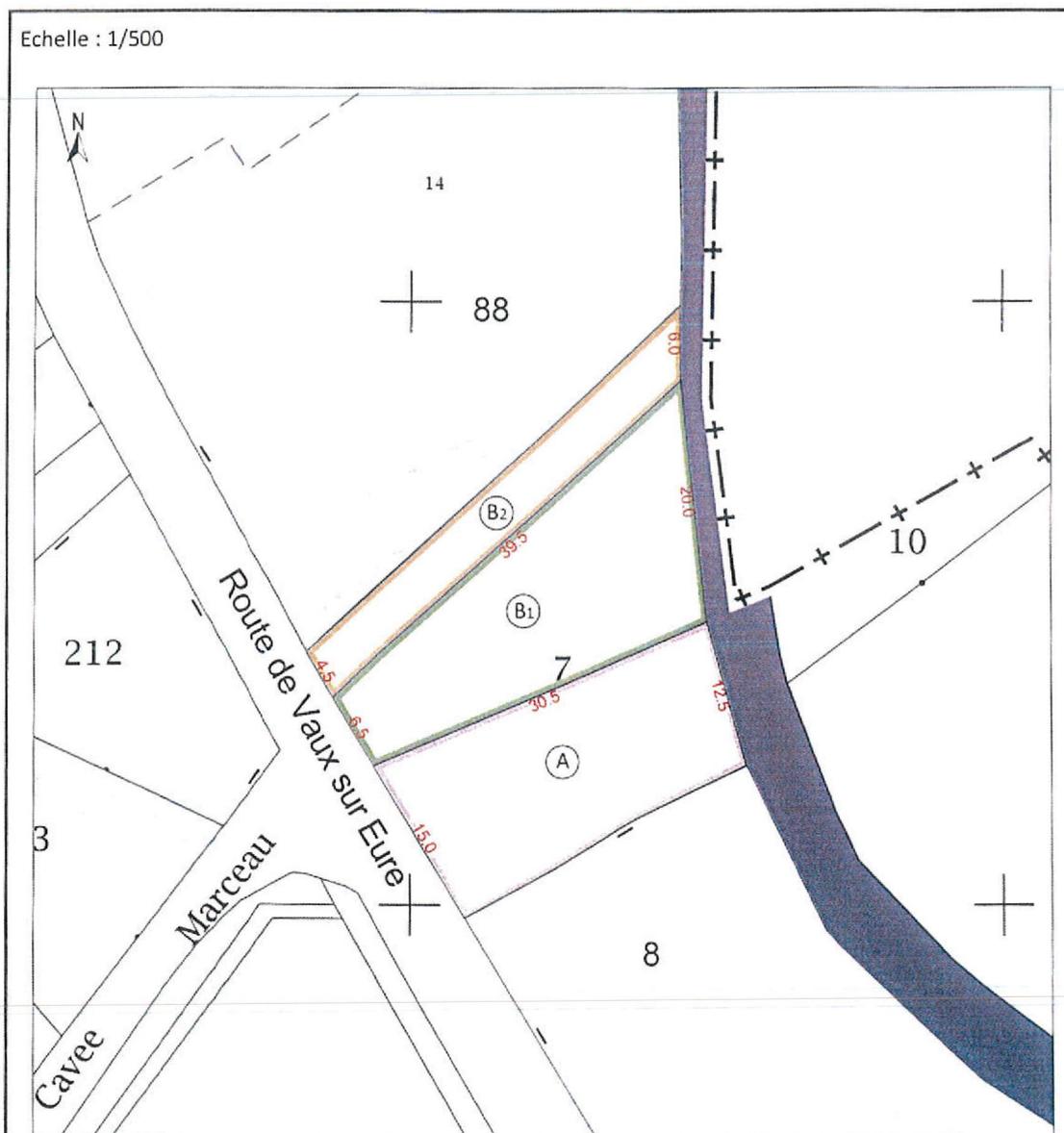
PROPRIETE de la Succession MOINET  
et de la Commune de CROISY SUR EURE

Route de Vaux sur Eure

Contenance Cadastrale : 795m<sup>2</sup> (AB N°7)EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
PROJET DE DIVISION

DOSSIER : 20030

Echelle : 1/500



NOTA :

- LOT A - Partie de la parcelle AB N°7 cédée à la parcelle AB N°8 - S=398m<sup>2</sup> env.
- LOT B<sub>1</sub> - Partie de la parcelle AB N°7 cédée à la parcelle AB N°88 - S=397m<sup>2</sup> env.
- LOT B<sub>2</sub> - Partie du Domaine Public cédée à la parcelle AB N°88 - S=180m<sup>2</sup> env.
- Cotes et surfaces approximatives issues de la documentation cadastrale.

Cabinet Arnaud DEGROOTE Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.

ADRESSE POSTALE : B.P. 60434 27004 EVREUX cedex

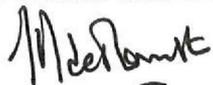
ADRESSE DU BUREAU : 9, Rue du Chantier des Floteurs 27180 ARNIERES SUR ITON

Tel : 02.32.33.30.65 - Mail : cabinetdegroote@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du mardi 07 ~~AVRIL~~ 2020

ARRETE et SIGNATURES

Arrêté par le maire : Jean Michel de Monicault



A Croisy sur Eure le : 7 avril 2020

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents :

Nombre de pouvoir :

Nombre de suffrages exprimés :

Nom – Prénom	Pouvoir	Signature
BAUDRY LUC		
BOUCHER Marcel		
CARRIERE Jean François	Pouvoir à JM de Monicault	
GARREAU Cyril		
de LAVILLEON Ariane		
Le BOURNAULT Marie-Annick		Accès signature informatique Date du 5 Avril 2020
MOINET Hervé		
SABOURIN Jacky		
TACCOEN Julie		Accès signature informatique Date du 5 Avril 2020